
[Louer une salle municipale](#)

La Ville de Garges-lès-Gonesse met à disposition des salles dédiées à la location pour l'organisation d'évènements.

Pour les particuliers (mariage, baptême, fiançailles...), la salle Gabriel Péri, Place de l'Abbé Herrand, est mise à disposition pour les Gargeois.

Cette salle a une capacité d'accueil de 100 personnes.

Les horaires sont régis par l'arrêté préfectoral du 16 juillet 2003 sur les troubles du voisinage :

- les samedis de 8h30 à 02h00 du matin,
- les dimanches de 08h30 à minuit.

Un chèque de règlement de 303 € + un chèque de caution de 404 € (au nom du locataire).

Equipements disponibles :

- Tables et chaises
- Espace cuisine avec une armoire chauffante et une armoire réfrigérante.

Documents nécessaires :

Toute demande de réservation doit être faite par écrit, en précisant votre identité, vos coordonnées, la date et les horaires de la manifestation, l'objet de la manifestation et le nombre de personnes attendues.

Vous pouvez formuler votre demande de réservation en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le Maire, 8 Place de l'Hôtel de Ville, 95140 Garges-lès-Gonesse, ou via le site de la ville au moins 3 mois avant la date de réservation souhaitée. Vous recevrez une réponse uniquement par courrier dans un délai de 3 à 4 semaines maximum. en cliquant sur le lien ci-dessous.

[> Pré-réservation d'une salle municipale pour les particuliers](#)

- En cas de réponse positive, les documents ci-dessous vous seront demandés :

- Un chèque de règlement de 303€
- Un chèque de caution de 404€
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile
- Règlement intérieur à retourner signé

Informations importantes :

- La demande de location doit impérativement être formulée au minimum 3 mois avant la date souhaitée. Passé ce délai, la demande n'est pas susceptible d'aboutir.
- Aucune confirmation de disponibilité ne sera communiquée par téléphone. Un courrier de réponse sera envoyé à l'adresse indiquée.

Contact

CDRA (Centre de Ressources pour les Associations)
1 Avenue du plein Midi

Tél : 01 34 53 31 40

Horaires du CDRA

Du lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h30.

Jeudi : de 9h à 12h et de 13h à 20h.

Pour les associations

Pour les associations, les salles suivantes sont à disposition :

- Espace Associatif des Doucettes,
- Salle Pasteur,
- Salle Neruda,
- Salle du Renouveau,
- Salle Mansart,
- Salle du Petit Rosne,

-
- Salle Gabriel Péri

Pour louer une salle = un guichet unique au CDRA

[Cliquez ici pour accéder à la page réservée aux associations](#)